

Après toutes les péripéties de ces deux dernières années, nous avons le plaisir de vous confirmer que le service de navettes gratuites est en place pour cet hiver

Les navettes - fonctionnement hiver 2025-26

Du fait du désengagement du SMMAG (Syndicat Mixte de Mobilité de l'Agglomération Grenobloise, Autorité Organisatrice des transports publics du territoire) et de notre Communauté de communes, Le Grésivaudan,

La Régie des Remontées Mécaniques met en place un service de transport

Faute d'avoir la compétence pour organiser un service public, il s'agit d'un service privé, accessible **gratuitement aux clients de la Régie des Remontées Mécaniques.** (1 justificatif par personne)

Pour prendre la navette vous devez justifier :

- D'un **forfait de ski** quelle qu'en soit la date et la durée (hiver 2025-2026),
 - D'un **ticket télécabine piéton** : 10,50 € pour un aller simple ou 13 € pour un aller-retour, disponible aux 9 distributeurs de la Régie. Ce ticket peut avoir été utilisé,
 - D'une **réservation de tyrolienne** (passée ou à venir),
 - D'un **ticket de luge coaster** (8 €) ou **snow luge** (13 €) disponibles aux caisses de ces activités. Ce ticket peut avoir été utilisé.
-
- L'accès des **enfants de moins de 10 ans accompagnés par un adulte** client de la Régie des Remontées mécaniques est libre.
 - L'accès des **adultes accompagnant un enfant de moins de 10 ans** titulaire d'un forfait de ski est libre.

En cas de contrôle vous devrez présenter cette **preuve d'achat** pour acter que vous êtes bien client de la Régie des Remontées mécaniques.

En l'absence d'une telle preuve d'achat, vous serez **invité à descendre du bus.**

Pour toute autre précision et question, rendez-vous à l'Office de Tourisme ou aux caisses des Remontées Mécaniques